

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 23  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
Délibération : 26

**Date de la convocation :**

22 août 2022

**Date d'affichage :**

22 août 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES**

**Séance du 30 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

**Secrétaire : Laurent BRICHE**

**Présents : Laurent DENIS, Anthony BARBIER, Barbara BODART, Laurent BRICHE, Nicolas CHOCHOY, Ludovic COCQUEMPOT, Annick CROQUELOIS, Marjory DELAVAL, Sandrine DEMAUDE, Estelle FOSSETTE, Hugues LAVOGIEZ, Jérôme LEMBOUCHER, Estelle LECOFFRE, Sabrina LOOTVOET, Gabin LORGNIER, Sandrine LORIO, Nathalie MAEGHT, Alain MASSON, Edith MERLIER, Patrick POTEL, Antoine TUSO, Monique VALENTIN, Didier VANDAELE, Douglas VERSCHEURE.**

**Absents : Jean-Bernard Bonduelle (donne procuration à Laurent DENIS), Sandrine DEMAUDE (donne procuration à Hugues LAVOGIEZ), Anne GOMBERT, Sophie WAROT (donne procuration à Gabin Lorgnier)**

2022/37

**OBJET DE LA DELIBERATION : RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA  
CONCESSION DE M. HAU ALAIN**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de rétrocession d'une concession en date du 1er août 2022 présentée par M. Hau Alain demeurant au 17 rue de l'Est Mont ;

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Hau Alain a fait la demande de rétrocession de la concession N°308 qu'il a acquis le 10 octobre 2007 pour une durée de 50 années au prix de 205 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la rétrocession à la commune de cette concession au prix de 143.50 euros, prix calculé au prorata de l'utilisation de la concession.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à  
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi  
du 22 Juillet 1982,

Le Maire,  
*Laurent DENIS*  
Laurent DENIS

